Rappel de produit
pour des raisons de sécurité

Publication du 08/07/2026

DISTRI MASCAREIGNES GIE DISTRI MASCAREIGNES rappelle Cube de dorade surgelé coryphene 360G



- Noms des modèles ou références concernés : **CUBE DE DORADE SURGELE CORYPHENE 360G**
- Marque : **Seablue**
- **GTIN 3456470203156 Lot lot 6A13 Date de durabilité minimale 31/10/2028**
  GTIN 3700818900031 Lot lot 6A13 Date de durabilité minimale 31/10/2028
- Conditionnements : **Sachet**
- Date début/fin de commercialisation : **du 17/04/2026 au 04/07/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au congélateur**
- Informations complémentaires : **Zone de vente : Vendu au rayon surgelé livre service Conditionnement : Sachet Agrément : 704 Période de commercialisation Du 17/04/2026 au 04/07/2026 inclus Fournisseur : SEABLUE**
- Zone géographique de vente : **Départements : REUNION (974)**
- Distributeurs : **Leclerc REUNION**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence d'histamine supérieure au seuil règlementaire**
- Risques encourus par le consommateur : **Toxines endogènes : histamine**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  Les toxi-infections alimentaires à histamine apparaissent en ½ heure à quelques heures après la consommation du plat responsable et consistent en une allergie aiguë. Les symptômes observés sont classiquement des rougeurs et un « gonflement » du visage, des maux de tête, une sensation de chaleur et de malaise, associés à des signes digestifs (nausées, vomissements, diarrhée). Les personnes à terrain allergique sont particulièrement concernées car elles peuvent en outre présenter des troubles respiratoires aigus : elles doivent absolument s'abstenir de consommer les denrées mentionnées et, en cas d'apparition de tels symptômes, consulter sans délai le service des urgences. La rémission est habituellement spontanée et accélérée grâce à l'administration d'un anti-histaminique.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre